

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 décembre 2013

CP 13/12-09

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

**RD 12 / VC 21
AMENAGEMENT DE CARREFOUR
CASTELMAYRAN**

DEVOLUTION DU MARCHE

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure le marché concernant la RD 12 et la VC 21.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 4 novembre 2013, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché ci-dessous à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attributions pondérés suivants : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 %, délai d'exécution 10 %.

RD 12 / VC 21 – PR 5+822 – Aménagement de carrefour - CASTELMAYRAN

Montant : 154 680,00 € HT

Délai d'exécution : 7 semaines

Attributaire : Société COLAS

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 4 novembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, le marché avec l'entreprise et pour le montant suivants :

RD 12 / VC 21 – PR 5+822 – Aménagement de carrefour - CASTELMAYRAN

Montant : 154 680,00 € HT

Délai d'exécution : 7 semaines

Attributaire : Société COLAS

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes, les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,